



UNION NATIONALE DES AVEUGLES DU NIGER

-UNAN-

Arrête n°172/MI/MDI/DAPJ du 28 Octobre 1988

Modifiant l'arrêté n°153/MI/MDI/DAPA du 30 Octobre 1974.

BP : 2393 Tél : 20 75 38 50 Mobiles : 96 45 07 27/96 58 04 28 FAX : 20 75 313

Yantala – Plateau 2 Commune Niamey 1

E-mail : unionaveuglesniger@yahoo.fr

Site web : <https://www.unan-niger.org>

Niamey – NIGER

CERTIFICAT DE BONNE FIN

Je soussigné, Monsieur ABDOU NOUHOU président de l'Union Nationale des Aveugles du Niger (UNAN), certifie par la présente que la société ARTIC système, bénéficiaire du contrat sur l'achat des vingt (20) tablettes numérique, vingt (20) chargeurs solaires et vingt (20) Clefs USB dans le cadre de son projet : « **Espoir pour une autonomisation des élèves et étudiants aveugles et malvoyants des régions de Niamey et Maradi à travers les TIC** », la période de juin 2020 à Niamey.

L'intéressé a accompli sa prestation conformément au contrat et a donné entière satisfaction à L'UNAN.

En foi de quoi, ce certificat lui est délivré pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Niamey le 27 mai 2021

ABDOU NOUHOU

